

44. Le Plan d'action devrait comprendre des mesures immédiates dans les domaines suivants :

- amélioration de la sûreté d'exploitation;
- améliorations techniques à court terme des centrales, fondées sur une analyse de sûreté;
- renforcement des régimes de réglementation.

Ces mesures peuvent permettre de réaliser des progrès rapides et significatifs.

45. En outre, le plan d'action doit créer une base pour des améliorations de sûreté à long terme, par l'examen de :

- la possibilité de remplacer les centrales les moins sûres par le développement de sources d'énergie de substitution et une utilisation plus efficace de l'énergie;
- la possibilité d'améliorer les centrales de modèle plus récent.

En complément, nous viserons à un achèvement rapide d'une convention sur la sûreté nucléaire.

46. Le plan d'action devrait établir des priorités claires, organiser la cohérence des mesures et assurer que celles-ci seront mises en oeuvre au plus tôt. Pour mettre en oeuvre les mesures immédiates, le mandat de coordination existant du G-24 sur la sûreté nucléaire devrait être étendu aux nouveaux États concernés de l'ex-URSS et rendu simultanément plus efficace. Nous sommes tous disposés à renforcer notre assistance bilatérale.

En outre, nous soutenons la mise en place, dans les conditions appropriées, d'un mécanisme multilatéral supplémentaire pour répondre, au-delà des programmes bilatéraux, aux besoins d'amélioration immédiats de la sûreté tant en ce qui concerne les procédures de fonctionnement que les dispositifs techniques. Nous invitons la Communauté internationale à contribuer au financement. Le Fonds tiendrait compte du financement bilatéral, serait administré par un comité directeur de donateurs, agissant sur la base du consensus, coordonné avec le G-24 et la BERD et assisté par eux.

47. Les décisions sur l'amélioration des centrales électronucléaires de modèle plus récent exigeraient que soient préalablement clarifiées des questions concernant la sûreté des centrales, la politique énergétique, les sources d'énergie de substitution et le financement. Afin d'établir une base adéquate permettant de prendre ces décisions, nous estimons que les mesures suivantes sont nécessaires :

- les études de sûreté nécessaires devraient être présentées sans délai;
- en liaison avec les organisations internationales compétentes, en particulier l'Agence internationale de l'énergie, la Banque mondiale devrait préparer les études énergétiques indispensables, y compris sur les sources d'énergie de remplacement et sur les conséquences financières. Sur la base de ces études, la Banque mondiale et la BERD soumettront dans les meilleurs délais un rapport sur les besoins financiers potentiels.

48. Nous examinerons les progrès faits dans la mise en oeuvre de ce plan d'action lors de notre réunion de 1993.

49. Nous prenons acte des communications que nous avons reçues de différents chefs d'État ou de gouvernement, ainsi que d'organisations internationales, et nous les étudierons avec intérêt.

Prochain Sommet

50. Nous avons accepté avec plaisir l'invitation du Premier ministre Miyazawa à tenir notre prochaine réunion à Tokyo en 1993.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU SOMMET

1. Nagorny-Karabakh, Moldavie, Ossétie

Nous déplorons la poursuite des combats au Nagorny-Karabakh. Nous demandons instamment à toutes les parties au conflit de cesser immédiatement les hostilités et leur lançons un appel pour qu'elles permettent la mise en application de mesures nouvelles telles qu'un désengagement des forces armées et le retour des réfugiés